

DEMANDE DE PARRAINAGE CIVIL

Conditions : être domicilié dans la commune ; Baptêmes exclusivement célébrés le samedi après-midi, à condition que des mariages soient prévus à la même date

Pièces à fournir :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Un justificatif de domicile récent.
- Le Livret de famille
- Pièces d'identité des parents et parrain, marraine
- Le présent imprimé dûment rempli

Les date et heure de la cérémonie seront fixées en accord avec le service de l'Etat-Civil, après constitution et dépôt du dossier (tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération).

Le parrainage civil a pour but de célébrer la naissance de l'enfant sans lui donner un caractère religieux. C'est le moyen de donner des parrain et/ou marraine civils à l'enfant sans passer par l'église. Il est aussi destiné à faire adhérer l'enfant aux valeurs républicaines.

Le parrainage civil n'a aucune valeur légale. C'est un engagement moral des parrain et/ou marraine vis-à-vis de leur filleul(le). De plus, il n'y a pas de registre officiel pour consigner les parrainages civils mais seulement un registre officieux qui ne présente aucune valeur juridique.

En cas de décès des parents, les parrain et/ou marraine sont investis d'une responsabilité morale, mais la loi civile ne leur reconnaît aucun statut particulier. Ils ne sont donc pas forcément tuteurs de leur filleul(le). Le tuteur est désigné par le juge de tutelle et le conseil de famille. Parrain et/ou marraine civils et religieux n'ont aucun droit.



ENFANT MINEUR

NOM:

Prénoms :		
	Sexe :	
	Date et lieu de naissance :	
	PARENTS	PARRAIN/MARRAINE
NOM et Prénom :	NOM et Prénom :	NOM et Prénom :
Profession :	Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
		NOM at Duán and
Tél. :	Tél. :	NOM et Prénom :
Courriel :	Courriel :	
Signature :	Signature :	Profession :
		Adresse :